

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 OCTOBRE 2019

Compte rendu

Mende, le 22 octobre 2019 à 17h45 – Cogra, pionnier de l'énergie bois en France, annonce avoir tenu son Assemblée Générale Mixte le 18 octobre 2019.

Les 44 actionnaires présents ou représentés réunissaient 78,35 % des titres en circulation et 81,47 % des droits de votes, soit 2 676 248 actions et 3 651 916 droits de vote.

Le détail des votes par résolution est le suivant :

Réso.	Libellé	Vote pour	Vote contre	Abstention	Résultats
Résolutions à titre ordinaire					
1	Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice 2018/2019. Quitus à la gérance	100,0 %	-	-	Résolution approuvée
2	Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019	99,990 %	0,010 %	-	Résolution approuvée
3	Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. Constat de l'absence de convention.	100,0 %	-	-	Résolution approuvée
4	Autorisation d'opérer sur les actions de la société	99,855 %	0,145 %	-	Résolution approuvée
5	Pouvoirs en vue des formalités AGO	100,0 %	-	-	Résolution approuvée
16	Cooptation de Philippe CHARBONNEL, en qualité d'administrateur, telle que décidée par le conseil d'administration du 6 février 2019, en remplacement de Philippe BARDON, démissionnaire.	95,508 %	4,492 %	-	Résolution approuvée
17	Pouvoirs en vue des formalités AGE	100,0 %	-	-	Résolution approuvée
Résolutions à titre extraordinaire					
6	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	100,0 %	-	-	Résolution approuvée
7	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes	57,004 %	42,996 %	-	Résolution rejetée
8	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans indication de bénéficiaires	56,997 %	43,003 %	-	Résolution rejetée

9	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes, durée de la délégation, plafond de l'émission, sort des rompus	100,0 %	-	-	Résolution approuvée
10	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise	99,959 %	0,041 %	-	Résolution approuvée
11	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis en cas de demande excédentaire conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce	99,865 %	0,135 %	-	Résolution approuvée
12	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans offre au public dans la limite de 20% du capital social par an	57,108 %	42,892 %	-	Résolution rejetée
13	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'annuler des actions acquises dans le cadre du programme de rachat et de réduire en conséquence le capital de la Société	100,0 %	-	-	Résolution approuvée
14	Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème et 12ème résolutions	61,590 %	38,410 %	-	Résolution rejetée
15	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et de conservation	57,108 %	42,892 %	-	Résolution rejetée

Prochains rendez-vous

- Forum Euroland Corporate : Mercredi 20 novembre 2019 à Paris.

Retrouver toute l'information financière sur www.cogra.fr

A PROPOS DE COGRA, PIONNIER DE L'ENERGIE BOIS

Producteur de granulés de bois depuis 35 ans, Cogra s'est imposé en France comme un acteur de référence du secteur grâce à une approche qualitative et durable de son métier. Avec deux usines d'une capacité totale de production de plus de 100 000 tonnes, Cogra produit des granulés de première qualité qui sont commercialisés en direct en France et à l'étranger ou via son réseau de plus de 800 revendeurs. L'activité de production de granulés bois, couplée à une activité de conseil et distribution de poêles et chaudières forment un ensemble cohérent et différenciant qui permet d'apporter une réponse globale aux consommateurs soucieux de leurs économies d'énergie et de la protection de l'environnement.

ALCOG - FR0011071570

COGRA
Zone de Gardès
48000 MENDE
T : 04 66 65 34 63

LISTING SPONSOR
EUROLAND CORPORATE
Julia Bridger
T : 01 44 70 20 84

COMMUNICATION FINANCIÈRE
CALYPTUS
Marie Calleux
T : 01 53 65 68 66 - cogra@calyptus.net